



## Outrage à agent SNCF et poursuites?

-----  
Par Leo2099

Bonjour à tous.

Pour vous étayer rapidement mon histoire,

Lors d'un contrôle de billets dans un TER ( billet que j'avais acheté et composté dans les règles)un agent SNCF semblait ne pas m'avoir dans le nez et a décidé de faire de l'excès de zèle en me verbalisant pour un déli que je n'ai pas commis en affirmant m'avoir"vu poser un pied sur le siège d'en face)".Il a d'ailleurs immédiatement majoré la contravention du fait que je n'avais pas les moyens de la régler sur place.

De cette scène que j'ai vécu comme un véritable racket,le ton est monté et j'ai fini par l'insulter dans l'élan de ma colère (je le regrette mais j'en assume entièrement la responsabilité).

J'ai donc reçu un Outrage à agent ferrovière.

Ma question est la suivante : Puis je avoir l'espoir que cette affaire soit classée sans suite après ma convocation à la PJ? Ou un rendez-vous en correctionnel est casi-inévitable dans ma situation?

Merci à la personne qui prendra le temps de me répondre

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous aurez très certainement un rappel à loi... Et bien entendu une amende.

-----  
Par Leo2099

Merci pour votre réponse!